



Le porte-parole du quai d'Orsay censurerait-il le Conseil Des Droits de l'Homme de l'ONU ?

## Description



Le point de presse du quai d'Orsay, du 25 Mars 2013, a abordé les travaux de la 22<sup>e</sup>me session du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies qui vient de se clore le 22 Mars.

Le porte-parole s'est félicité de l'adoption de plusieurs résolutions sur la Syrie, l'Iran, le Mali, la Corée du Nord; mais, très curieusement, il a fait l'impasse sur celles visant la Palestine et Israël. Alors que 6 des 15 résolutions adoptées à l'issue de votes par le Conseil concernaient cette question.

Les six résolutions abordent différents aspects des droits de l'Homme et soulignent leur violation systématique par Israël.

Concernant la colonisation, le Conseil demande à Israël de renoncer à la construction continue de colonies et de revenir immédiatement sur sa décision concernant la construction de nouveaux logements pour des colons israéliens que ce soit en territoire palestinien ou dans le

Golan syrien annexé.

Pour les droits nationaux du peuple palestinien, le Conseil affirme le droit inaliénable du peuple palestinien à disposer de lui-même, y compris son droit de vivre dans la liberté, la justice et la dignité et de créer un État souverain, démocratique et sans discrimination territoriale tout en soulignant la nécessité de respecter et de préserver l'unité territoriale de tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Sur la question de la répression et des libertés, le Conseil exige qu'Israël mette un terme à tous les actes qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien et cesse notamment de tuer ou de blesser des civils, de les arrêter et de les détenu arbitrairement ainsi que de détruire ou de confisquer leurs biens. Il demande également à Israël de libérer immédiatement les détenus syriens dans les prisons israéliennes, dont certains sont détenus depuis plus de vingt-six ans, et de les traiter en conformité avec le droit international humanitaire. Dans une autre résolution sur le Mur d'annexion, le Conseil exige qu'Israël arrête immédiatement la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, et qu'il procède immédiatement à son démantèlement et à la réparation des dommages causés par sa construction.

Enfin, par une importante résolution, le Conseil a approuvé le rapport de la mission internationale indépendante d'établissement des faits chargée d'étudier les effets des colonies israéliennes sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Israël avait boycotté les travaux du Conseil depuis la formation de cette mission d'investigation, la Présidente française de la mission, Madame Christine Chanet, a déploré vivement cette absence totale de coopération.

Suivant entièrement les recommandations de la mission, le Conseil demande à Israël de mettre fin à toutes les violations liées à la colonisation. Il demande à tous les États de remplir leurs obligations en vertu du droit international et à « *déassumer leurs responsabilités dans leur relation avec un État qui viole une norme impérative du droit international* ».

Ce rapport dénonce sérieusement Israël. En effet, il dénonce la politique d'arrestation massive et de détention illégale et hors toute norme, notamment celles des enfants, et la justice militaire à laquelle ils sont soumis. Il dénonce avec la même vigueur la violence et les menaces que font peser les colons, en toute impunité, sur la vie et les biens des villageois. Et en guise de conclusion, le rapport invite Israël à cesser immédiatement la construction des colonies et à commencer l'évacuation.

D'une façon générale, la situation nécessite, et sans plus attendre, des actes concrets pour obliger Israël à respecter le droit international et sauver ainsi les chances de la paix qui s'amenuisent de plus en plus. Sur le terrain les choses sont claires comme l'affirme Madame Christine Chanet : « *Les cartes géographiques parlent d'elles-mêmes : les communités s'accroissent des colonies entre elles montrent un maillage très serré constituant une annexion rampante* ».

Le rapport invite également les entreprises privées qui travaillent avec Israël à vérifier qu'elles ne violent pas ainsi les droits humains des Palestiniens et les États dont elles relèvent à faire de leur côté de telles vérifications, en conformité avec les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Ce rapport a été approuvé par 46 pays parmi les 47 qui composent le Conseil, seuls les États-Unis ont voté contre. Les pays européens membres du Conseil, y compris la République tchèque qui avait voté contre l'admission de la Palestine à l'ONU, et l'Allemagne qui s'était abstenue, ont tous voté pour l'adoption de ce rapport. On ose penser que la France aurait fait de même si elle en avait été membre.

Pourquoi alors le porte-parole du Quai d'Orsay a-t-il donc « oublié » de se féliciter de l'adoption de ces résolutions très importantes et relevées comme telles par tous les observateurs. Faudrait-il y voir une volonté d'élaborer de minimiser leur portée pour attirer les bonnes grâces d'Israël ?

**Que le porte-parole ait cru bon de négliger des résolutions tout à fait conformes aux positions de principe de la France, laisse planer un doute sérieux et grave sur la volonté française de les voir mises en œuvre.**

**Cela appelle une claire mise au point du Ministre. Nous la lui demandons.**

Bureau National de l'AFPS

Source: [AFPS](#)

**date créée**  
2013/04/05